

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Rapport lu par M. Raphaël-Georges Lévy, devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques, sur l'ouvrage de S. A. S. le Prince Albert : La Guerre allemande et la Conscience universelle.

Une étude de S. A. S. le Prince Albert, parue en 1894, à propos du tunnel sous la Manche.

ECHOS ET NOUVELLES :

Produit du pourcentage des recettes du Cinéma.
Exposition de Peinture au Palais des Beaux-Arts.
Etat des jugements du Tribuna. Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — Nausicaa : Masques et Bergamasques ; Le Mufti ou les deux Ours ; La Rondine.
Concert du Cercle César-Franck.
Concert Gabriel Fauré au Casino.

MAISON SOUVERAINE

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert ayant offert à l'Institut de France Son livre *La Guerre allemande et la Conscience universelle*, voici comment s'est exprimé devant l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Raphaël-Georges Lévy, rapporteur de cet ouvrage.

La Guerre allemande et la Conscience universelle
par ALBERT, Prince de Monaco.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, un des ouvrages les plus émouvants qui aient paru sur la guerre et qui emprunte à la personnalité de celui qui l'a écrit une autorité particulière.

C'est sous forme de lettre adressée à l'Empereur Guillaume, au mois d'octobre 1918, que le Prince Albert de Monaco a vengé ce qu'il appelle si bien la conscience universelle. C'est un véritable réquisitoire contre l'auteur responsable de cette abominable guerre et contre la façon dont elle a été conduite que dresse le souverain modèle, qui a consacré sa vie à la science et à la défense des plus belles idées de l'humanité.

Les paroles de justicier que prononce notre confrère ont une portée d'autant plus grande qu'il avait, depuis longtemps, été en rapports personnels avec l'ex-empereur, et qu'il a été lui-même la victime de cette duplicité qui fut l'un des traits dominants de la race des Hohenzollern. Combien de fois celui qui se glorifie de faire suivre son nom du titre de « membre associé de l'Institut de France », s'est-il efforcé de convaincre le potentat qui siégeait à Berlin de la nécessité de s'entendre avec la France ! Combien de fois s'est-il porté garant vis-à-vis de lui des dispositions pacifiques de notre pays et de son absolue bonne foi dans sa recherche d'une entente honorable pour les deux peuples.

Après avoir, pendant longtemps, espéré réussir dans cette tâche, noble entre toutes, qu'il s'était assignée, et dans l'accomplissement de laquelle il avait rencontré le concours d'un ambassadeur, le prince Radolin, auquel il se plaît à rendre hommage, le Prince Albert a dû reconnaître l'inanité de ses efforts, la vanité de ses espérances. Les sourires narquois de Potsdam, lui ouvrirent les yeux : on le raillait ; les reîtres, comme il les appelle si bien, préparaient leur coup, et se croyant sûrs d'un succès foudroyant, prenaient de moins en moins la peine de dissimuler leurs véritables desseins.

La guerre éclate, et aussitôt se manifeste l'abominable perversité avec laquelle elle devait être, jusqu'à la fin, conduite par nos ennemis. Dès le 21 septembre 1914, le Prince de Monaco, apprenant le bombardement de la cathédrale de Reims, télégraphie à M. Poincaré ces fières paroles : « L'acte criminel accompli à Reims par l'ennemi sauvage de la France est une provocation au monde civilisé. Il caractérise une armée, une nation et un règne : « j'en suis aussi consterné que le meilleur des Français. » En rappelant cette belle dépêche, son signataire ajoute que les auteurs du vandalisme, condamné par tous les peuples de la terre, l'expieront avec la fortune et l'honneur de l'Allemagne, de cette Allemagne qui sombrera dans l'abîme de misère et de honte auquel Guillaume a livré les espérances de l'humanité.

« Je proteste, avec tous les peuples, s'écrie le Prince Albert, contre les forfaits accomplis devant moi, dans le seul but de vaincre par la terreur, dans le seul but de s'approprier le bien des hommes et pour changer la face du monde selon des rêves d'orgueil et d'ambition. Je m'élève contre l'attentat monstrueux commis par l'Allemagne envers le droit primordial des hommes qui veulent former, sans contrainte, les groupements capables de satisfaire leurs affinités. »

Je voudrais multiplier les citations de ces pages éloquentes, où débordent le cœur généreux du souverain d'un petit Etat, digne d'en gouverner de plus grands et qui, avec un magnifique courage, alors que l'envahisseur le menaçait des pires représailles sur ses domaines occupés par la soldatesque teutonne, ne se lassait pas de dénoncer les crimes infâmes dont un très grand nombre, hélas ! resteront inconnus. En voici un entre mille : Le 19 juillet 1917, le commandant d'un sous-marin allemand, après avoir coulé le *Belgian Prince*, brisa les embarcations de sauvetage, fit retirer leur ceinture aux hommes qui s'y étaient réfugiés ; puis ayant fait transporter ces malheureux sur le pont de son bateau, plongea avec celui-ci en abandonnant à leur sort les victimes de cette ignominie.

Celui qui fut un brillant officier de marine, celui qui a commandé tant de croisières restées célèbres, celui qui est pénétré de la noblesse et de la beauté de son métier, s'écrie à juste titre que des hommes qui accomplissent de semblables forfaits ne sont pas des marins. Il s'associe aux « hommes de mer » anglais qui ont décidé de ne plus avoir de rapports avec les équipages allemands.

Après avoir rappelé les innombrables actes orduriers que généraux et soldats prussiens ont commis partout où ils ont passé, l'auteur déclare qu'il faut que cette perversion abjecte soit connue partout, afin que nos populations d'occident se préservent d'un contact matériel avec un peuple oublié par le progrès des mœurs et dévoyé par des instincts morbides que le passé n'a pas connus chez les êtres les plus primitifs. Il faut que la prodigieuse duperie dont la civilisation entière a été la victime en prenant au sérieux la « Kultur » soit éclairée sur toutes ses faces et que les témoignages de la barbarie allemande au x^e siècle soient transmis aux générations à venir : un certain nombre en ont été recueillis dans le volume du Dr Berillon *La polychésie de la race allemande*.

A chaque page nous trouvons les dépositions les

plus irrécusables. Le réquisitoire se dresse avec une force terrible contre les criminels. L'auteur revient sans cesse sur la démonstration, par les faits, de l'inconcevable mentalité des modernes Huns. « Ces vols, dit-il, qu'une société honnête ne voit comme mettre que par de vulgaires malfaiteurs, ont été conçus par les chefs qui avaient reçu comme un soufflet la formule de mon jugement révolté par leur sauvagerie envers les hommes et les choses. » Et plus bas : Pour avoir vu ces choses que le monde civilisé ne connaît pas, il faudrait évoquer le souvenir des dynasties qui ont régné sur le Dahomey ou la Cafrerie. »

Après avoir ainsi prononcé le verdict suprême qui cloue les coupables au pilori, quel magnifique hommage le Prince Albert rend aux peuples qui ont pris les armes contre l'Allemagne, et parmi lesquels il ne trouve que le signe des volontés justes. Tous ont résolu, s'il le faut, de suspendre la marche du monde pour dominer l'esprit du mal que l'Allemagne répand. Quatre cents millions d'hommes, à la tête de la civilisation, lancent vers l'Allemagne toutes les malédictions de leur âme pour condamner son œuvre. Avec une remarquable hauteur de vues, le Prince Albert rappelle aux Etats de l'Amérique et de l'Europe occidentale l'importance vitale qu'un rapprochement méthodique, ferme et durable, présente dans la lutte suprême de la société européenne contre une décomposition politique, dangereuse même pour le Nouveau Monde.

Nous concluons avec l'auteur : « Après le foisonnement des crimes, des parjures, des souillures que l'Allemagne a répandus partout, la victoire des nations ramène la sérénité. » Mais un travailleur qui a consacré sa vie à la civilisation par le progrès des sciences, des arts et de l'humanité, ne peut maintenir aucun contact avec ceux qui violent les lois de la conscience et détruisent les chefs-d'œuvre du monde.

En terminant cette épître mémorable, le Prince renvoie à Guillaume les ordres que l'ex-empereur lui avait conférés. Puisse cet exemple inspirer la conduite de tous les Alliés ! La guerre a brisé entre eux et les Allemands des liens qui ne se renoueront jamais.

A propos du tunnel sous la Manche, une des publications périodiques les plus autorisées, la *Nouvelle Revue*, reproduit, en tête de son numéro du 1^{er} avril, un travail paru à la même place, en 1894, sous la signature de S. A. S. le Prince, sur « Les dangers d'un Pont sur la la Manche ».

En faisant cette exception à la règle qu'elle s'est imposée de ne publier que de l'inédit, la rédaction de la *Nouvelle Revue* a tenu, à l'heure où se réalise un projet dont l'importance matérielle et morale est capitale, à rendre hommage au Savant qui, il y a un quart de siècle, en fut l'un des pionniers et des initiateurs. Avec les arguments de l'homme de sciences et les raisons tirées de Son expérience de marin, le Prince Albert, ardent partisan de la réunion par un tunnel de l'Angleterre et du Continent, montrait les dangers d'un pont sur la Manche,

préconisé par certains ingénieurs. On peut lire, dans la conclusion de ces pages, des lignes où s'expriment les hautes préoccupations qui n'ont cessé de guider la pensée et les actes du Prince, préoccupations qui, il y a vingt-cinq ans, étaient l'espérance des nobles et grands esprits et qui, après cinq années d'horreur et d'épouvante, vont peut-être devenir une réalité.

ÉCHOS & NOUVELLES

Voici le produit de la dernière répartition du pourcentage des recettes du Cinéma :

Orphelinat des Armées.....	300 fr	➤
Réformés N° 2.....	500	➤
Colonie Française.....	500	➤
Colonie Italienne.....	500	➤
Réfugiés.....	275	➤
Dames de Bon Secours.....	172	10
Total...	2.447 fr	10

Au Palais des Beaux-Arts de Monte Carlo, vient de s'ouvrir l'Exposition, organisée par l'International Sporting Club, des œuvres des artistes résidant sur la Côte d'Azur.

Environ deux cents toiles ont été réunies, parmi lesquelles il faut citer : des aquarelles d'un exotisme savoureux de M^{lle} d'Abbadie ; des paysages de Ch. André, interprète des routes ensoleillées de la Riviera ; de Boncza de Tomaszewski, qui réussit avec un égal bonheur le paysage, l'anecdote et la composition, trois œuvres de valeur ; des études, peinture et pastel de Bonora, d'un coloris exact, très enveloppées d'atmosphère, un intéressant portrait de jeune fille et un pastel d'un pointillisme lumineux très savant ; de fluides visions d'Adriatique de M^{me} Bosio-Médecin ; de Bréford, des souvenirs algériens baignés de la chaude lumière d'Afrique ; une série de paysages pittoresques et colorés du maître-peintre Bridgman ; des aquarelles très travaillées de Burrington ; de ravissants dessins aux trois crayons, études de visages féminins, de M^{lle} Eva de Cailleux ; des fruits et fleurs très réussis de M^{me} Ciompi ; une aquarelle toute fleurie de Colombo.

Le peintre arménien Wartan Mahokian, artiste obstiné et inspiré, interprète de la mer décevante que son œil aigu analyse, que sa mémoire fixe, que sa main exercée et sûre traduit sur la toile avec une audace et une fougue disciplinées, expose dix œuvres qui s'imposent : mers des côtes italiennes ou bretonnes, calme ou tempête, tout est réalisé avec conscience et maîtrise ; de V. de Parédès, une aquarelle où la clarté et l'ombre sont adroitement opposées ; de Pégurier, des paysages bien composés et lumineux ; de Pin, un très bon ensemble, bien observé, brossé largement et d'où se détache un vieux pont remarquable ; de Rendu le Hublot, une toile de dessin appuyé et de coloris discret ; de Spiridon, deux œuvres à retenir, les portraits de M^{me} X. et de W. Mahokian, où le maître, dont on connaît la virtuosité, s'efforce d'extérioriser le caractère du modèle et y réussit ; de Varda, un portrait de l'artiste par lui-même, intelligemment peint ; de Villon, de très bonnes aquarelles volontairement sobres ; de Visconti, enfin, une série d'études de montagne, imprégnées d'atmosphère, vibrantes de lumière, impressions saisies sur le vif et fixées avec une science du dessin, une vigueur de coloris extraordinaires, c'est du bel impressionnisme dans le vrai sens du mot.

Dans son audience du 8 avril 1919, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

F. T.-A., boulanger, né le 17 mai 1895, à Monaco, y demeurant ; infraction à interdiction de séjour : six jours de prison.

G. F.-P.-A., chauffeur d'automobile, né le 13

mars 1876, à Tarare (Rhône), demeurant à Monaco ; infraction à la législation sur les voitures automobiles : 25 francs d'amende (sursis).

S., dit S. L.-M., commerçant, né le 15 janvier 1860, à Valenza (Italie), demeurant à Monaco ; infraction à la législation postale : 16 francs d'amende (par défaut).

H. M., mécanicien, né le 30 mars 1857, à Saint-Hyppolite-du-Fort (Gard), demeurant à Cannes ; outrages à agent et ivresse publique : dix jours de prison et 5 francs d'amende.

P. T., épouse F., ménagère, née à Vintimille (Italie), le 31 août 1879, demeurant à Monaco ; T. M.-L., épouse A., sans profession, née le 25 novembre 1869, à Nice, demeurant à Monaco ; coups et blessures volontaires et réciproques : chacune 16 francs d'amende (sursis).

B. M., commerçant, né le 8 décembre 1856, à Verziolo (Italie), demeurant à Monaco ; trafic de tickets d'alimentation ; usage indu de tickets, spéculation illicite : acquitté du chef de trafic de tickets et rarefaction de sucre, condamné pour le surplus à huit jours de prison, 500 francs d'amende, et 5 francs d'amende pour la contravention. — F. I.-H., commerçante, née le 6 octobre 1881, à Rians (Var), demeurant à Monte Carlo ; complicité de spéculation illicite ; vente d'allumettes au-dessus de la taxe : huit jours de prison, 500 francs d'amende pour le délit, 5 francs d'amende pour la contravention.

J. F.-D., mécanicien, né le 28 janvier 1904, à Monaco, y demeurant ; vols simples : déclaré avoir agi avec discernement, 16 francs d'amende (sursis).

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Nausicaa. — Masques et Bergamasques. Le Mufti ou les deux Ours. La Rondine.

Il est bien agréable de pouvoir applaudir sans réserve. Cette joie nous fut donnée jeudi dernier. De beaux décors, d'harmonieux costumes, une interprétation excellente, soutenue par un orchestre impeccable, ont mis en valeur deux œuvres où s'épanouit, dans sa noble délicatesse et sa sensibilité contenue, comme dans sa grâce spirituelle et légère, le génie de la musique française.

En empruntant le livret de *Nausicaa* à l'épisode célèbre de l'Odyssée, M. René Fauchois était un lettré trop averti, un trop sûr poète pour le surcharger d'une intrigue parasite ou le passionner de sentiments anachroniques. Il a pris soin d'en conserver respectueusement l'harmonieuse simplicité de lignes et, si l'on peut dire, la grâce décente.

La partition de M. Reynaldo Hahn est tout imprégnée de la grandeur et de la beauté du poème qui l'inspire. On n'y trouve aucune recherche d'archaïsme, aucun effet extérieur de couleur locale. Mais la pureté, la fraîcheur et la noblesse de l'idylle homérique animent la pensée du compositeur et circulent dans cette musique d'une technique moderne si savoureuse.

L'orchestration, délicatement ouvragée, fertile en ingénieuses trouvailles, équilibrée avec un art accompli, dépouillée de toute surcharge sonore, aérée, spirituelle, accompagne, soutient, commente un dessin mélodique continu, relevé d'intéressantes dissonances, toujours limpide et captivant. L'œuvre semble baigner dans la radieuse pureté de l'atmosphère hellénique, atténuée par la douceur cendrée et comme sensible de l'air d'Ile-de-France.

De remarquables artistes ont donné à ce beau poème musical l'interprétation qui convenait. M^{lle} Davelli a été une *Nausicaa* pudiquement émue et discrètement émouvante. Sa parfaite diction, sa voix très pure, la sobriété intelligente de son jeu et de son expression ont traduit avec bonheur les sentiments contenus qui troublent le cœur de la jeune princesse.

Le grand artiste qu'est M. Cousinou a incarné avec une superbe noblesse de lignes et d'attitude la figure d'Ulysse. Il a fait savamment ressortir le caractère grave et réfléchi du héros, sa maturité dans la tendresse, sa dignité dans la douleur. Son magnifique organe, ample, riche, impeccablement conduit, s'accorde avec ses dons de comédien pour parfaire un admirable ensemble.

M^{lle} Labully a fait valoir son riche contralto dans le rôle de la reine ; M^{lle} Marie-Louise Dubost a personnifié Pallas et a fait applaudir le beau timbre de son mezzo ; M. Journet a mis sa voix puissante et son art très sûr au service du personnage du roi.

M^{lle} Carle en Eglé, M^{lle} Kerlane en Chloris, M^{lle} Régis en Daphné et M. Loutnart dans le rôle de l'Aède ont partagé le succès des protagonistes.

* *

C'est également à M. René Fauchois qu'est dû l'ingénieux scénario de *Masques et Bergamasques*. Il a mis adroitement à la scène et poétiquement encadré la célèbre poésie de Verlaine qui donne son titre à la pièce et pour laquelle le maître Fauré a écrit une de ses plus exquises mélodies :

Votre âme est un paysage choisi
Que vont, charmant, masques et bergamasques
Jouant du luth et dansant, et quasi
Tristes sous leurs déguisements fantasques.

Le poème parlé, le chant et la danse se mêlent étroitement en cette délicieuse « comédie musicale » où des princesses et de grands seigneurs « pleins de cérémonies » madrigalisent au milieu d'un décor composé des frivolités de Fragonard et des grâces mélancoliques de Watteau.

Tout en chantant sur le mode mineur
L'amour vainqueur et la vie opportune,
Ils n'ont pas l'air de croire à leur bonheur
Et leur chanson se mêle au clair de lune.

Dès l'ouverture, la musique nous transporte en plein XVIII^e siècle et cette grâce souriante, ce mélodieux et tendre charme ne pourraient être que de Mozart, s'ils n'étaient de Fauré.

Serait-il permis de dire, sans rien enlever aux mérites de suprême distinction, d'élégance et de séduction délicate de cette ouverture que, si elle évoque merveilleusement les grâces parfumées du XVIII^e siècle, elle paraît traduire moins fidèlement la mélancolie douloureuse de Verlaine et

... Cette étrange peine
De ne savoir pourquoi
Sans douleur et sans haine
Mon cœur a tant de peine ?

Le Maître qui en a tant de fois, et avec une si merveilleuse compréhension, souligné le frémissement et le charme maladif, s'est inspiré surtout de ces sentiments complexes dans la délicieuse mélodie écrite sur le petit poème des Fêtes Galantes qui forme musicalement le centre et le point culminant de l'œuvre.

Cette mélodie a été soupirée avec un charme infini par l'exquis ténor Marny. M^{lle} Carle, au timbre cristallin et à la délicate sensibilité, M^{lle} Caudora, M. Ponzio chantèrent avec un goût parfait les phrases adorables de Myrtil, de Lydé et de Tircis.

Les vers de M. Fauchois, brillants et spirituels, ont été dits de façon délicate par M^{lle} Valmont (Colombine), M. René Fauchois (Arlequin) et M. Stephen (Gilles).

M^{lle} Meylach, parfaite danseuse, a fait applaudir sa souplesse et son élégance sous le travesti du Marquis. La grâce délicate et fine de M^{lle} Ratteri aurait semblé tout indiquée pour le personnage de la Marquise confié à M^{lle} Lorrain, qui s'est fait applaudir ainsi que M^{lles} Pelucchi, Tassi, Mariani et Cerrina, et le corps de ballet.

* *

Peut-être eût-il été préférable de baisser définitivement le rideau sur cette gracieuse vision. Après avoir vu danser des marquis et des marquises au clair de lune, sur les poétiques harmonies de Fauré et sur les vers de Verlaine, on a éprouvé quelque surprise à voir danser des ours. Était-ce même rendre service à un musicien d'esprit et de talent que de placer sa verve bouffonne au voisinage dangereux

les nobles et délicates inspirations d'un Reynaldo Hahn et d'un Fauré? *Le Mufti* ou *les deux ours*, de MM. Paul Millet et Claude Terrasse, a un peu déconcerté le public. Mais, grâce à l'aimable aspect de M^{lle} Sabran, à la jolie voix de MM. Marny et Ponzio, à l'art de M. Delmas et surtout au comique abondant de M. Chalmin, le public a ri; donc, il était désarmé.

L'orchestre, sous la direction de M. Jehin, fut, au cours de la représentation, un interprète incomparable de style, de goût et de haute compréhension musicale.

La « *Rondine* » de Puccini a triomphé pour la première fois sur la scène de Monte-Carlo en 1917. Au sujet de l'œuvre, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce qu'en disait alors le *Journal de Monaco* :

« M. Puccini, le chantre inspiré du théâtre d'amour de *la Vie de Bohème*, de *la Tosca*, de *Madame Butterfly*, ayant à faire chanter cette jolie aventure amoureuse, n'a pas cherché midi à quatorze heures; sans aucun souci de mode ni d'école, il a résolument affronté la pire des difficultés: celle d'être mélodiste d'un bout à l'autre de son œuvre. La mélodie étant, jusqu'à nouvel ordre, la meilleure preuve de puissance que puisse donner un musicien. La « *Rondine* » est une œuvre qui ne cesse pas de chanter à l'italienne et selon les desseins qui sont personnels à l'auteur. Mais cela chante sans répit, délicieusement. C'est une comédie musicale, variée, vivante où M. Puccini, frisant l'opéra-comique, apporte à sa manière une légèreté exquise sans rien perdre de son expansive sentimentalité. »

M^{lle} Della Rizza et M. Schipa, qui avaient créé les deux principaux rôles, les tenaient également cette année pour le ravissement des auditeurs. « Les voix superbes de ces deux héros d'amour », lisait-on à cette place en 1917, « et le charme avec lequel ils traduisirent si humainement leurs personnages soulevèrent à maintes reprises l'enthousiasme du public. » Ces lignes s'appliquent exactement encore aux deux magnifiques artistes. M^{me} Marchini, pleine d'entrain et de brio dans le rôle de la soubrette Lisetta, M. Bonfanti, parfait dans le personnage du poète mondain Prunier, M^{mes} Linda, Kerlane, Dubost, MM. Deleuze, Delmas, Stephan, Prat, Echène encadrèrent à souhait les protagonistes.

Les décors, là comme pour la représentation de jeudi, furent dignes du grand talent de M. Visconti. Le mouvement et le joyeux tohu-bohu du bal Bullier, auxquels participa le corps de ballet, furent excellemment réglés. L'orchestre, sous la direction de M. de Sabata, fut parfait de souplesse et d'ampleur.

xxx.

CONCERTS

La cinquième séance de musique de chambre organisée par le Cercle César Franck avait réuni, dans la salle du Majestic, le public le plus distingué et le plus élégant. Ces matinées de musique intime tendent à devenir de véritables événements mondains de la saison et le succès de la jeune société peut être dès maintenant considéré comme acquis. Le Comité du Cercle avait eu, cette fois, l'excellente idée de s'assurer deux collaborations « extraordinaires », je veux dire celle de M. Labande, l'éminent Conservateur des Archives du Palais de S. A. S. le Prince, et celle de M. le Chanoine Perruchot, l'admirable Maître de Chapelle de la Cathédrale avec toute la Maîtrise. Si j'ajoute que le pianiste Lauweyryns, le violoniste Wagemans, le violoncelliste Benedetti, dont l'éloge n'est plus à faire et qui font, en quelque sorte, partie de l'état-major du Cercle, renforcés de quatre des meilleurs solistes de l'orchestre, MM. Boyer, Maulini, Dessart et Chavanne, prêtaient leur concours au concert, j'aurai suffisamment expliqué l'affluence du public dans la salle du Majestic. Je n'insisterai pas sur la conférence de M. Labande. Nous souhaitons qu'il veuille bien la publier avec la seconde annoncée pour le 25 avril. Dans une langue

élégante, extrêmement littéraire, le conférencier présenta à un public attentif une histoire sommaire de la chanson française du XIII^e au XVI^e siècle, en illustrant son exposé d'auditions d'œuvres de différentes époques, à une ou à plusieurs voix. La conférence, extrêmement savante et cependant fort agréable, fut l'occasion d'un véritable succès pour l'éminent historien. Les chants de la Maîtrise furent un véritable ravissement. Le maître qui la forma est un très grand musicien; les résultats obtenus avec ces chanteurs, dont quelques-uns sont encore des enfants, tiennent du prodige. Je me réjouis à la pensée de les entendre de nouveau vendredi en huit. M. Ainesi chanta comme il sait chanter les solos qui lui furent confiés, mais il est impossible d'imaginer quelque chose de plus frais, de plus pur, de plus parfait que ces chœurs anciens exécutés avec une sûreté, une précision, une justesse incomparable.

La partie instrumentale se composait du *Trio à l'archiduc* de Beethoven et du *Septuor* de Saint-Saëns. Me sera-t-il permis de louer davantage à tous égards le trio que le septuor? Exécution parfaite, quoique j'aurais souhaité le premier mouvement un peu moins rapide. Tout « sortait » admirablement. Les trois grands artistes nous ont donné une très grande joie: un chef-d'œuvre (et il en est peu de plus profond et de plus émouvant dans l'œuvre du maître) exécuté par de parfaits musiciens qui joignent à une virtuosité sans égale une intelligence profonde, un respect absolu des grandes œuvres.

Le *Septuor* avec trompette fut joué, si l'on me permet ce mauvais jeu de mot, tambour battant. La dernière page en souffrit quelque peu; mais, quoique j'aime beaucoup Saint-Saëns, j'avoue que je ne me suis pas particulièrement emballé par ce caprice d'artiste grand seigneur donnant à la trompette, pour faire plaisir à son ami Lemoine, un rôle qui la dépasse. C'est amusant, brillant, extraordinairement bien écrit, comme tout ce que fait Saint-Saëns, mais j'espère d'autres septuors.

En l'honneur de Gabriel Fauré qui est actuellement l'hôte de la Principauté, M. L. Jehin avait eu la délicate pensée de consacrer un concert hors série à une sélection d'œuvres du maître. M^{me} Marguerite Hasselmans et Benedetti prêtaient leur concours au festival. M. Jehin avait choisi les fragments symphoniques écrits comme musique de scène pour le *Shyloch* d'Haraucourt, une *Fantaisie* pour piano et orchestre, œuvre nouvelle, la célèbre *Élégie*, un morceau caractéristique pour violoncelle et orchestre, *Papillon*, œuvre également nouvelle, la *Ballade* pour piano et orchestre et le *Pas Espagnol* de la suite d'orchestre de *Dolly*.

Je pense que le maître qui assistait au concert dans un fauteuil des premiers rangs a pu être content du chef d'orchestre, de l'orchestre et des solistes.

M. Jehin a conduit comme il sait conduire. L'orchestre est l'orchestre de Monte-Carlo, et c'est tout dire. La pianiste a joué la *Fantaisie* et la *Ballade* avec une sûreté, une précision, une netteté admirables. Benedetti, c'est toujours notre Benedetti. Quant aux œuvres, je dirai seulement quelques mots des deux nouveautés. Le *Papillon* est une œuvre légère, charmante, cela va sans dire, mais légère: morceau de virtuosité d'une très grande difficulté, elle s'inscrit dans le répertoire de tous les violoncellistes à côté des pièces célèbres de Popper et de Bekher, mais ce n'est qu'une jolie page. La *Fantaisie*, par contre, est une des œuvres les plus profondes de la seconde manière de Fauré. Le thème rappelle d'une manière presque obsédante à la fois la deuxième sonate pour violon et la sonate pour violoncelle, les deux œuvres qui ont été si discutées à Paris, si sévèrement jugées par les uns, mais si admirées par les autres comme l'expression la plus parfaite du génie de Fauré. Ai-je besoin de dire que je suis aussi de cet avis et que le Fauré seconde manière qui a gardé le charme souverain, la grâce, la morbidesse exquise de la première, s'impose à notre admiration par des qualités de puissance, de profondeur de pensée qui rappellent à beaucoup d'égards le Beethoven des

derniers quatuors. Ne fera-t-on pas entendre de nouveau bientôt cette *Fantaisie* qui est une très grande œuvre d'un très grand musicien?

Intérim.

.

N. D. L. R. — Le vœu formulé plus haut par notre collaborateur, dans son compte rendu de la réunion musicale du Cercle César Franck, sera réalisé. M. Labande a bien voulu accorder au *Journal de Monaco* l'autorisation de reproduire son érudite conférence sur les Chansons françaises du XIII^e au XVI^e siècle, dont la première partie a été prononcée vendredi dernier et dont on entendra la seconde partie à la séance de vendredi prochain. Nous commencerons incessamment cette intéressante publication.

Étude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, le huit avril mil neuf cent dix neuf,

M. ROMÉO ACQUARONE, professeur de lawn-tennis, demeurant à Monaco, rue de la Turbie, n° 16,

M. CHARLES-AMAND PALLAVICINI, employé à la gare de Vintimille, et M^{me} JULIETTE ACQUARONE, son épouse, demeurant avec lui.

Ont cédé à M^{me} ASSUNTA FANCIULLI, commerçante, demeurant à Monaco, veuve de ACQUARONE MICHEL-ANTONIO-FRANCESCO,

Tous les droits leur revenant dans le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, vente de fruits, légumes, bois, charbon et pétrole et, en outre, droit d'ouvrir dans la même maison un atelier et un magasin de cordonnerie. Ledit fonds exploité à Monaco, rue de la Turbie, n° 16, et dépendant de la succession de Michel Acquarone, comprenant: la clientèle et l'achalandage y attachés, les différents objets mobiliers, le matériel et les ustensiles servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Roméo Acquarone et de M^{me} Pallavicini, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter du jour de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 15 avril 1919.

Signé: L. LE BOUCHER.

Étude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, le onze avril mil neuf cent dix-neuf,

M^{me} ERMENEGILDE PAOLINO, commerçante, épouse de M. EGIDIO REBUTTATI, plombier, demeurant ensemble à Monaco, boulevard de l'Ouest,

A vendu à M^{lle} MADELEINE CASTAGNOS, sans profession, demeurant à Monaco, 4, rue Biovès,

Le fonds de commerce de débit de vins et liqueurs que M^{me} Rebuttati exploitait et faisait valoir à Monaco, rue de la Turbie, n° 11, sous le nom de *Bar Glacier*.

Ledit fonds comprend: la clientèle, l'achalandage y attachés, les différents objets mobiliers, le matériel et les ustensiles servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} Rebuttati, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter du jour de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 15 avril 1919.

Signé: L. LE BOUCHER.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
sur saisie

Le lundi cinq mai mil neuf cent dix-neuf, à 3 heures de l'après-midi, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, sis rue du Tribunal, 2, et par son ministère,

En exécution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de première instance de Monaco, en date du 27 mars 1919, enregistrée, rendue à la suite de la saisie-exécution pratiquée à la requête de M. HENRI MÉDECIN, propriétaire, demeurant à Beausoleil, à l'encontre de M. JACQUES LINHARDT, hôtelier, demeurant à Monte-Carlo, rue de la Scala, n° 2, suivant procès-verbal du ministère de M^e Miglioretti, suppléant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date au commencement du six mars 1917, et de deux assignations en référé en date des 16 décembre 1918 et 21 février 1919.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'un fonds d'hôtel exploité à Monte-Carlo, rue de la Scala, n° 2, sous la dénomination de « Hôtel des Colonies », comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, le mobilier, le matériel et l'agencement servant à son exploitation, les marchandises, vins et spiritueux en caves ou en magasins et le droit au bail des lieux où s'exploite ledit fonds.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de trente mille francs, fixée par l'ordonnance autorisant la vente, ci..... 30.000 fr.

La consignation pour enchérir est de cinq mille francs, ci..... 5.000 fr.

Fait et rédigé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à cet effet commis, à Monaco, le quatorze avril mil neuf cent dix-neuf.

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,
3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE
pour cause de départ
d'un Beau Mobilier

Le mercredi 23 avril 1919, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants, dans un magasin du Park-Palace, à Monaco, il sera procédé à la vente d'un beau mobilier comprenant : un grand lit cuivre garni taftas ; deux grandes armoires citronnier et acajou avec deux glaces biseautées ; deux grandes armoires bretonnes avec sujets sculptés ; canapé lit, velours ; fauteuils Louis XV ; coiffeuses marquetterie avec glace biseautée ; bureau Louis-Philippe ; bureau Empire ; fauteuils cuir ; tables rognon, en acajou et cuivre ; carpettes ; descentes de lit ; statuettes ; porte-parapluies en chêne ; vases, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'huissier : CH. SOCCAL.

EXPOSITION :

Mardi 22 avril, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Mercredi 23 avril, de 9 à midi.

Étude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE
après décès.

Le vendredi 18 avril 1919, à 10 heures du matin, dans un local dépendant de la villa Le Nid, sise à Monte Carlo, boulevard du Nord, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un canot à vapeur, machinerie en mauvais état.

Cette vente a été autorisée par ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal Civil de première instance de Monaco en date du 9 avril 1919, enregistrée. Les enchères seront reçues sur la mise à prix de 1.500 francs.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier : Gabriel VIALON.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1919.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 24 Mars 1919, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le 25 Avril 1919, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Modifications aux articles 5, 6 et 52 des Statuts (Augmentation du Capital Social, porté de 36 à 38 millions de francs ; Reconstitution du Fonds de Réserve).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire, convoquée pour le 10 Avril 1919, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion ordinaire qui aura lieu le 25 Avril 1919, à 11 heures du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du Conseil d'Administration ;
2° Rapport de MM. les Commissaires des comptes ;
3° Approbation des comptes s'il y a lieu ;
4° Nomination éventuelle de un ou plusieurs administrateurs ;
5° Nomination de l'Administrateur délégué ;
6° Nomination des Commissaires des comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1^{er} mai 1918. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 septembre 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558 et dix-huit Obligations de la même Société portant les numéros 411, 57544, 57545, 57546, 70655, 70656 et 64412 à 64423 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 18 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n° 26244 et 41425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 16 décembre 1918. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 6985.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 64472 à 64483.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344, 52022.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 81829.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 149658.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 octobre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 31875 et 84716.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 3 décembre 1918. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n° 26045, 34197, 34205 et 34217.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 64412 à 64423.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Mainlevées d'opposition (Suite).

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 janvier 1919. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15756, 21962, 37293, 40706 à 40710 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 22232, 22936, 22953, 43411 et 43412.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1919. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 8612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 87456 et 134360.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 février 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17903 et 27200.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 mars 1919. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38319, 39386 et 39387.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 102698 à 102701 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mars 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 38171.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5326, 6202, 49317 et 38858.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 897, 5306, 7231, 20697 à 20700, 31118, 38151, 43607, 50640 à 50644.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 avril 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 13456 et une Obligation de la même Société, portant le numéro 120985.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1919. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 156731 à 156740 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.